

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 28 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 30/09/2020

ABSENTS : Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick)

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

9. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DU CCAS 2020

M. Thierry VALADON, adjoint chargé des finances expose au conseil municipal la nécessité d'abonder l'article 6281 (cotisation) pour la prise en charge de la facture d'adhésion à la banque alimentaire (1^{ère} cotisation due à l'adhésion fin 2019 à la banque alimentaire). De ce fait, un même montant doit être prélevé sur un autre article, le seul autre article voté étant le 6561 (secours d'urgence), le transfert s'effectuera entre ces deux articles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre et article	Libellé	Montant voté	DM n°1	Montant total
Chapitre 011 - article 6281	Cotisation	0	+ 30	30
Chapitre 65 - article 6561	Secours d'urgence	1511,93	- 30	1481,93

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe du CCAS 2020 de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

